

*Peine capitale*

Ces enfants qui auraient pu mourir et la fillette qui a réellement été tuée ou cet homme?

Il y a d'autres cas. En particulier celui de Leopold Dion, du Québec, qui a tué quatre petits enfants. Il a été exécuté par les détenus du pénitencier de Saint Vincent de Paul, mais les quatre petits ont été forcés de prier et ont péri d'une mort violente avant que la loi de la jungle n'ait été appliquée au meurtrier, et tout cela parce que nous n'avions pas le courage d'appliquer nos lois. Quelle vie est la plus précieuse?

Quant à la peur qu'ont les partisans de l'abolition que des innocents soient par erreur exécutés, je répète qu'à mon avis la société peut et doit avoir confiance en ses tribunaux. D'après ce que je sais, ils ne déclarent les accusés coupables que lorsqu'ils en sont absolument sûrs. La science nous permet une corroboration positive dans la plupart des cas et, en cas de preuves par présomption, on demande que des témoins viennent corroborer pour être bien certain que justice soit faite.

Après tout, si le doute persiste, le cabinet peut certainement commuer la peine et chercher à obtenir la preuve de l'innocence ou de la culpabilité. Je me suis souvent rendue dans des prisons à la demande de prisonniers qui affirmaient être innocents, avoir été accusés sans fondement et n'avoir aucune raison d'être en prison. Chaque fois que j'ai vérifié ces plaintes, les intéressés finissaient par admettre qu'ils avaient commis le délit mais qu'ils auraient dû pouvoir s'en tirer grâce à certains détails techniques ou que leur avocat n'avait pas fait du bon travail, qu'il était un raté.

D'après mon expérience, il y a plus de coupables en liberté que d'innocents en prison. Ce n'est pas entièrement mauvais, à moins qu'ils ne soient dangereux. J'ai connu beaucoup des premiers et aucun des autres. Si j'avais trouvé un seul innocent, je me serais battue pour le faire libérer. J'ai eu personnellement connaissance du cas, à Seattle, d'un homme de Vancouver. Nous avons obtenu la preuve et il a été acquitté.

Je reviens à la question de l'opinion publique. Notre population est bien renseignée. Il y a ceux qui, comme les abolitionnistes, se prétendent plus tolérants, plus sages et meilleurs que les partisans de la peine de mort. Certains vont même jusqu'à traiter grossièrement et puérilement de rustaude les partisans du rétablissement de la peine de mort. Je soutiens que si cela est vrai, ce que je nie, 80 p. 100 des Canadiens, c'est-à-dire 17,600,000 Canadiens, sont des rustaude. S'il fallait s'engager dans ce jeu puéril de l'insulte, je proposerais «froussards» comme antonyme de «paysans», ce que je nie également, mais je jette cet épithète dans le débat pour démontrer comme il est ridicule d'étiqueter les gens qui ont une opinion valable fondée sur la connaissance, sur l'engagement dans la réalité de leur propre quartier et sur l'expérience de leurs propres amis ou de leur propre famille qui ont été les témoins ou les acteurs de ces horribles incidents.

● (2140)

Ils sont dans bien des cas forcés de voir et de vivre la réalité plutôt que l'illusion comme ceux dont la plus grande connaissance du crime ou de ce qu'ils croient être le crime leur vient des séries télévisées «Kojak» ou «Harry O»; illusions ou utopiques dues à leur isolement contre la dureté de la violence que connaissent les citoyens des villes comme Vancouver et Montréal.

Peut-être la différence qui existe entre ceux qui vivent dans la paix trompeuse d'un milieu tranquille et ceux qui sont plongés dans la réalité est-elle contenue dans deux

lettres que j'ai reçues de groupes d'élèves de deux régions différentes du Canada: l'un d'Ottawa, qui est, en comparaison, à peine sensibilisé au crime où les gens peuvent marcher dans les rues sans se faire attaquer ou violer, et l'autre de Vancouver, d'une école de ma circonscription dont les élèves côtoient la réalité brutale, sont entourés par la violence et le crime, l'école secondaire Kilarney.

Trois cents élèves de l'école secondaire Lisgar de la belle ville sûre et confortable d'Ottawa, ont signé une pétition en faveur de l'abolition de la peine de mort, énumérant des raisons simplistes et utilisant les clichés de tous les abolitionnistes. Par exemple, «que des personnes innocentes ont été exécutées, que c'est un châtiment cruel et inhumain, que la violence rend la société brutale, que la peine de mort est rétrograde et qu'elle n'a pas empêché les meurtres.»

Le texte envoyé par John B Tyrrel de l'école secondaire Kilarney de Vancouver, un questionnaire distribué dans trois des classes d'études sociales, touchait plusieurs questions d'actualité en Colombie-Britannique, mais voici quelques furent les réponses données à des questions formulées avec soin sur la peine capitale: Êtes-vous en faveur de la proposition du gouvernement en vue de remplacer la peine capitale par une sentence d'emprisonnement obligatoire de 25 ans? Aucun n'était en faveur; 41 y étaient opposés et 12 étaient indécis.

Voici la question suivante: Si vous êtes en faveur de la peine capitale, estimez-vous que la méthode actuelle de la pendaison devrait être remplacée par une autre? Treize ont répondu oui, 15 non, et 24 ont déclaré être indécis. Êtes-vous en faveur de la peine capitale a) pour toutes les personnes trouvées coupables de meurtre? Neuf ont répondu oui; 28, non, et 16 ont dit être indécis; b) êtes-vous en faveur de la peine capitale seulement quand on n'a pas recommandé la clémence? Trente-cinq ont répondu oui; 12, non, et 16 ont dit être indécis; c) pour le meurtre d'agents de police et de gardiens de prison? Quarante-sept ont répondu oui; un, non; cinq se sont déclarés indécis; d) êtes-vous en faveur de la peine capitale peu importe les circonstances? Seulement une personne a répondu oui; 48 non; et quatre ont déclaré être indécises. Pour ce qui est de l'emprisonnement, êtes-vous satisfait du régime actuel de libération conditionnelle des personnes jugées coupables de meurtre, de viol et de voies de fait contre des enfants? Personne n'a répondu oui; personne ne s'est déclaré indécis; tous ont répondu non. A votre avis, certaines condamnations devraient-elles comporter l'interdiction de la libération conditionnelle? Quarante-cinq ont répondu oui; personne, non; huit ont déclaré être indécis.

Pour ce qui est des moyens de dissuasion, les gens ont la fausse impression que le meurtre est inévitablement un acte irrationnel. Cela peut être vrai dans certains cas mais à certains indices, on peut supposer que 50 p. 100 ou plus des meurtres ne sont pas irrationnels, qu'ils sont commis d'une façon délibérée, calculée et même professionnelle. La peine capitale constitue un des principaux moyens de contrôle de la pègre; elle l'emploie souvent, et parfois à tort pour de légères provocations; elle est employée par des jeunes gens qui n'attachent aucune importance à la vie des autres; elle est utilisée par plaisir et j'ai eu affaire à un motard qui avait tué en partie pour épater les autres et en partie pour voir ce que c'était que d'enlever la vie à quelqu'un, pour voir quelle supériorité il ressentirait en tuant un homme. Il a été condamné à dix ans de prison en 1968. Il est en liberté depuis environ quatre ans.

Notre système répressif est fondé non seulement sur l'idée de dissuasion mais aussi sur ce que l'on appelle la justice—un criminel doit être puni en fonction de la gra-